

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- En appelant le **03 82 20 22 00**.

du Lundi au Jeudi

de 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi

de 8h à 12h

- Sur www.sirtom.fr, rubrique "Collecte des encombrants".



- ▶ Collecte réservée aux résidents du SIRTOM.
- ▶ Vos encombrants doivent être déposés devant votre domicile sur le trottoir, la veille de la collecte.
- ▶ Poids maximum : 50 kilos / Longueur maximum : 1,50 m.
- ▶ Volume maximum de dépôt : 1,5 m³.

LES DÉCHETS ADMIS



Le bois

- Tables, chaises
- Lits
- Armoires démontées
- Commodes
- Salons de jardin démontés

Les divers

- Lavabos
- Baignoires et bacs de douche en résine et acrylique
- Salons de jardin en plastique
- Sommiers, matelas et canapés

LES DÉCHETS NON ADMIS



- Pneumatiques
- Fûts ou cuves métalliques
- Pots de peinture, diluants
- Bidons d'huile de vidange
- Fils barbelés
- Grillages / Piquets métalliques
- Pièces détachées de véhicules
- Batteries
- Gravats / Décombres
- Végétaux
- Fenêtres
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Fibrociment / Amiante

Toute personne abandonnant des ordures en dehors des emplacements réservés à cet effet s'expose à des sanctions pénales, article R632-1 et R635-8.
Pour signaler tout dépôt sauvage, contactez les services techniques de votre mairie.



**Vous jetez,
nous valorisons.**



**ECO
EMBALLAGES**